

## **Gestion ACE Aviation Inc. (la « Société »)** **Mandat de l'administrateur principal**

L'administrateur principal est un administrateur choisi parmi les membres indépendants du conseil et spécifiquement désigné pour cette fonction. L'administrateur principal consulte le président-directeur général de la Société (le « **chef de la direction** ») en ce qui concerne la rédaction de l'ordre du jour des réunions, l'établissement des procédures applicables au conseil et la composition des comités du conseil. L'administrateur principal est habilité à convoquer des réunions des administrateurs indépendants dans le but d'évaluer le chef de la direction, les résultats de l'entreprise et le rendement du conseil et d'examiner toute autre question que les administrateurs indépendants peuvent juger opportune.

L'administrateur principal a la responsabilité de veiller à ce que le conseil s'acquitte de son mandat avec efficacité. Entre autres, il doit :

- veiller à ce que le conseil et la direction comprennent bien leurs responsabilités respectives et les respectent;
- voir à ce que les membres du conseil travaillent en étroite collaboration et assumer l'autorité nécessaire pour y parvenir;
- veiller à ce que le conseil dispose des ressources nécessaires (en particulier d'une information pertinente en temps opportun) à la bonne exécution de ses fonctions;
- voir à l'établissement d'une procédure d'évaluation qui permet d'évaluer périodiquement l'efficacité du conseil et de ses comités;
- voir à l'établissement d'une procédure qui permet d'évaluer périodiquement l'apport de chaque administrateur à l'efficacité du conseil et de ses comités;
- consulter le chef de la direction sur l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil;
- adopter des méthodes susceptibles d'assurer la bonne marche et la productivité des travaux du conseil, concernant notamment la structure et la composition des comités, le calendrier des réunions et le déroulement de ces réunions;
- faire en sorte que, en cas de délégation de fonctions à un comité, ces fonctions sont effectivement exercées et que des comptes sont rendus à cet égard au conseil, notamment en ce qui concerne :
  - l'évaluation du rendement du chef de la direction;
  - la bonne gestion des ressources humaines appliquée à la haute direction (entre autres sur les plans de la relève, du perfectionnement et de la rémunération);
  - la planification de la relève au conseil;

- l'exécution d'un programme d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux administrateurs et d'un programme de perfectionnement à l'intention des administrateurs déjà en fonctions.
- présider le Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- pressentir les candidats éventuels à une charge d'administrateur (en présence du chef de la direction ou en son absence) pour sonder leur intérêt;
- agir à titre de personne-ressource auprès du chef de la direction et d'autres administrateurs pour ce qui concerne les principes et pratiques de gouvernance d'entreprise, et assumer l'autorité en la matière lorsque, dans les circonstances, il serait inopportun pour le chef de la direction de le faire;
- assumer le rôle de porte-parole de la Société en l'absence du président du conseil ou en cas d'incapacité de celui-ci;
- examiner, de concert avec le président du conseil, les questions de conflit d'intérêts mettant en cause des administrateurs, le cas échéant;
- examiner les questions de conflit d'intérêts mettant en cause le chef de la direction, le cas échéant.

### **Durée du mandat**

L'administrateur principal est nommé par le conseil pour un mandat dont la durée est fixée par le conseil.

### **Huis clos des administrateurs indépendants**

À chaque réunion, les administrateurs non dirigeants évaluent l'opportunité de tenir une partie de la réunion à huis clos, sous la présidence de l'administrateur principal. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues sur convocation d'un administrateur. L'administrateur principal transmet au président du conseil les questions, observations et suggestions des administrateurs.

### **Conseillers**

L'administrateur principal aura libre accès aux membres de la direction et aux conseillers externes de la Société, juridiques et autres.

Le 15 décembre 2005

